



# Ligue Nationale de Basketball

Paris, le 16 mars 2017

Réunie le 15 mars 2017, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

**Affaire 50 M. John David JACKSON (Entraîneur de l'ASVEL) :**

Manquement à la morale sportive portant atteinte à l'image ou à la réputation du Basket-ball, de ses instances ou de ses membres, imputables à toute personne physique ou à tout groupement sportif relevant de l'autorité de la LNB (Présidents, Dirigeants, Collaborateurs des clubs, entraîneurs, joueurs) lors du match lors de la rencontre de la rencontre BCM GRAVELINES / ASVEL LYON VILLEURBANNE du 12 février 2017

- 3 matches de suspension avec sursis, ainsi qu'une action d'intérêt général.

**Affaire 51 M. Zvezdan MITROVIC (Entraîneur de l'AS MONACO) :**

Comportement antisportif lors de la rencontre ANTIBES / MONACO du 10 février 2017.

- 2 matches fermes de suspension ainsi que 3 matches avec sursis.

